

Le 22 novembre 2018

Cher-e membre de l'Assemblée universitaire,

L'Assemblée universitaire (par ses votes des 14 et 16 mai 2018 et par sa demande de reconsidération du 15 octobre) et le Conseil de l'université (par son vote du 27 août 2018) ont des positions divergentes sur les processus de nomination du recteur et des doyens.

Un fossé s'est creusé entre les deux instances supérieures de l'université sur des sujets importants.

Dans un esprit de rapprochement et dans l'espoir de favoriser l'entente plutôt que l'affrontement et les volontés imposées, le CEPTI a invité le chancelier à un dialogue. Un courriel dans ce sens lui a été adressé le 2 novembre (ci-joint). Le chancelier a répondu dans une lettre envoyée par le courrier interne et reçue le 21 novembre (ci-joint).

Il n'y a eu ni rencontre ni dialogue.

Cordialement,

Samir Saul
professeur d'histoire
membre élu de l'Assemblée universitaire
président du CEPTI

De : Saul Samir

Envoyé : vendredi 2 novembre 2018 14:09

À : louis.roquet@umontreal.ca

Objet : invitation de la part du CEPTI

Bonjour M. Roquet,

Le CEPTI aimerait vous recevoir pour échanger des idées sur la procédure de nomination du recteur.

Il serait souhaitable que le secrétaire général vienne aussi pour fournir de l'information selon le besoin.

Un moment le mardi matin, le mercredi (toute la journée) ou le vendredi (toute la journée) vous conviendrait-il ?

Merci d'avance,

S. Saul, président du CEPTI

Le Chancelier

Le vendredi 9 novembre 2018

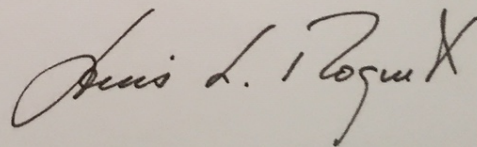
Monsieur Samir Saul
Président du CEPTI
Professeur titulaire
Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire
Pavillon M. Caron et L. Groulx
3200 Jean-Brillant, Local C-6115
Courrier campus

Monsieur Saul,

J'ai pris connaissance de la résolution adoptée par 44 des 67 personnes présentes à l'Assemblée universitaire. Ni dans cette résolution ni dans le projet de procès-verbal l'accompagnant, je ne trouve de référence au CEPTI. J'en conclus qu'il s'agit d'une initiative du comité qui n'a pas été soumise à l'Assemblée.

La résolution de l'Assemblée sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil le 12 novembre prochain. Vous comprendrez que je ne peux seul statuer sur cette question, d'autant que le vote du Conseil sur les statuts était unanime. Nous reviendrons à l'Assemblée universitaire en temps opportun après discussion au Conseil.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la question, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments respectueux.



Louis Roquet
Chancelier et président du conseil